



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

RAPPORT MORAL



RAPPORT D'ACTIVITÉS



2025



Assemblée Générale, le 21 mai 2026



Cofac

Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

RAPPORT MORAL

Assemblée Générale, le 21 mai 2026

Mesdames, Messieurs, chers membres et partenaires de la COFAC,

L'année écoulée a été une nouvelle fois marquée par l'engagement constant de la COFAC en faveur de la démocratie culturelle, des pratiques artistiques et culturelles des amateurs, de la reconnaissance des associations culturelles et du soutien à l'ensemble des acteurs associatifs qui font vivre la culture sur tous les territoires.



Marie-Claire MARTEL
Présidente

Une représentation toujours plus forte de la diversité culturelle

En 2025, la COFAC a réuni **29 fédérations et associations nationales culturelles** parmi les plus représentatives. Ces structures œuvrent dans l'ensemble des champs de la culture : **Patrimoine, Théâtre, Musées, Musique** (écoles, ensembles vocaux, instrumentaux et musiques traditionnelles), **Danse, Cinéma, Radios, Cirque, Éducation populaire, Spectacles Historiques et Festivités...**

Cette diversité est la force vive de notre coordination, et l'illustration concrète de la richesse de la vie associative culturelle en France.

La culture comme levier d'intérêt général et fondement de la société

Depuis plus de 25 ans, la COFAC défend une vision forte et humaniste de la culture : celle d'un **droit fondamental**, vecteur d'**intérêt général, d'émancipation, de santé** et levier de **cohésion sociale**. Nous partageons une conviction intime : il ne peut y avoir de démocratie pleine et entière sans **démocratie culturelle**, où chaque citoyen est reconnu comme **acteur de la culture**, et non simple spectateur ou consommateur.

Cette vision implique un partenariat étroit avec les pouvoirs publics, et notamment avec le **ministère de la Culture et le ministère chargé de la Vie associative**, dans le but de massifier la **démocratisation de la culture** et de construire une société plus solidaire et inclusive.

Un rôle structurant pour le secteur associatif culturel

La COFAC est un instrument collectif de reconnaissance et de structuration du monde associatif culturel. Elle permet à ses membres de réfléchir ensemble à l'évolution du secteur, de faire valoir leurs propositions et agir de manière concertée dans l'élaboration des politiques publiques.

Nos travaux portent notamment sur :

- La **pratique en amateur**, qui concerne plus de 22 millions de personnes en France ;
- Le rôle central des associations dans l'**éducation artistique et culturelle (EAC)** à l'école et tout au long de la vie ;
- Les **besoins en financement** des structures et de leurs réseaux ;
- Les **ressources humaines associatives**, salariées comme bénévoles ;
- La **structuration du secteur culturel associatif** ;
- La **transition écologique** du secteur ;
- La **prévention des violences** ;
- Le **développement territorial** ;
- Les **droits culturels** ;
- Le lien entre **culture et santé** ;
- Les **enjeux européens**.

Un engagement renforcé en 2025

La COFAC a poursuivi en 2025 son action auprès des **350 000 associations culturelles** du pays. Nous avons apporté des réponses concrètes à leurs questionnements, et relayé leurs besoins auprès des pouvoirs publics. Parmi les enjeux majeurs cette année nous avons porté dans le débat public le sujet des baisses de financements et de soutiens aux associations culturelles, au travers de nos baromètres et nos plaidoyers.

L'année 2025, dans la continuité de 2024, a été fortement axée sur la pérennisation et la prise de responsabilité des bénévoles, le renouvellement des cadres. La publication fin 2024 du **Guide du parcours de responsable bénévole** a su trouver son public en 2025, à la fois en ligne et sur le terrain. Construit collectivement dès le départ, ce guide s'enrichit désormais des rencontres et partage d'expériences que nous organisons sur le terrain, notamment grâce à notre partenariat avec la SMACL, ainsi que ceux noués avec la FNADAC, la FNCC et l'AMRF.

Nous avons travaillé sur **l'emploi dans le secteur culturel**, via notre implication dans le **CRDLA Culture**, aux côtés d'Opale et en lien avec **Hexopée**, syndicat employeur du champ associatif.

Nous avons participé aux manifestations de nos partenaires comme le **Mouvement associatif**, la **FNADAC** ou **SMACL Assurances et UP Coop**.

L'éducation populaire comme fondement commun

Les membres de la COFAC s'inscrivent pleinement dans les valeurs de l'éducation populaire, qui constitue un socle commun d'action, de réflexion et de transformation sociale.

C'est dans ce cadre que nous avons obtenu en 2024 l'**agrément "Jeunesse et Éducation Populaire"**, reconnaissance importante de notre engagement dans cette voie. Cette année encore, à travers les travaux de nos groupes de travail "Territoires" et "EAC / EAS / EP", nous avons continué à porter les valeurs de l'éducation populaire et pensé les intersections et les ponts avec l'enseignement artistique, l'EAC et la pratique en amateur.

Dans les territoires, l'agrément "Jeunesse et Éducation populaire" de la COFAC Nouvelle-Aquitaine a été pleinement reconnu par les services de **l'État** et de la **Région** avec qui **la COFAC N-A a signé la charte Culture et éducation populaire** aux côtés des autres réseaux régionaux.



Cofac

Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

RAPPORT D'ACTIVITÉS

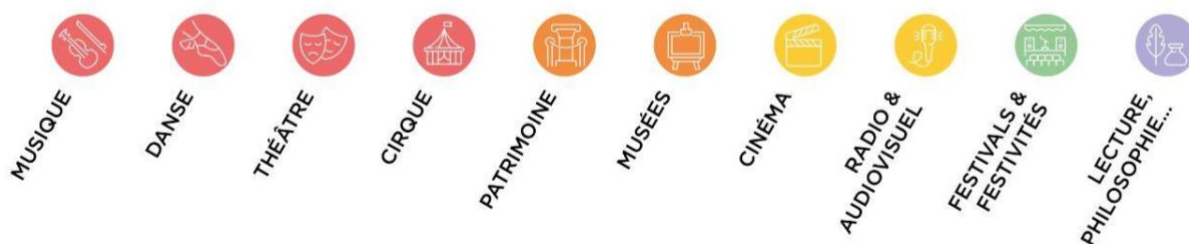
Assemblée Générale, le 21 mai 2026



En 2025, la COFAC compte 27 membres de droit et 2 membres associés



SPECTACLE VIVANT										
À Cœur Joie	•									
Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique - anPad		•								
Confédération Française des Batteries & Fanfares - CFBF	•									
Confédération Musicale de France - CMF	•									
Conseil National des Centres de Formation de Musiciens Intervenants - CNCFMI	•									
Enfance et Musique	•	•								
Fédération d'Associations de Théâtre Populaire - FATP			•							
Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné - FUSE	•	•	•							
Fédération Française de l'Enseignement Artistique - FFEA	•	•								
Fédération Française des Écoles de Cirque - FFEC							•			
Fédération Internationale de l'École Française du Tambour - Les Tambours de 89	•									•
Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur - FNCTA			•							
Jeunesses Musicales de France - JM France	•									
Union des Fanfares et Ensembles Musicaux - UFEM	•									
PATRIMOINE ET MUSÉES										
Fédération des Écomusées et des Musées de Société - FEMS							•	•		
Fédération Française des Associations d'Amis de Musées - FFSAM							•	•		
Petites Cités de Caractère® de France							•			
Union REMPART							•			
CINÉMA										
Inter Film									•	
Territoires et Cinéma									•	
ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE										
Confédération Nationale des Foyers Ruraux - CNFR	•	•	•	•				•	•	•
Fédération Sportive et Culturelle de France - FSCF	•	•	•	•						
La Ligue de l'enseignement	•	•	•	•				•	•	•
MJC de France	•	•	•	•				•	•	•
Peuple et Culture			•					•	•	•
ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS										
Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques - FFFSH								•		•
Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités - FNCOF										•
AUTRES ASSOCIATIONS										
Art + Université + Culture	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Association Décoïncidences										•



Conseil d'Administration

Membres de droit :

À Cœur Joie : Côme FERRAND-COOPER et Alain LOUISOT
anPad : Antoine DE LA MORINERIE et Valérie PUJOL, puis Anoushka WELINK
CFBF : Didier MARTIN et Ludovic LEMASSON
CMF : Mustapha BOUDJEMAI et Christophe MORIZOT
CNCFMI : Erwan BEAUDOUIN et Emmanuel BABBI
CNFR : Simon AUTIN et Sylvie HEYART
Enfance et Musique : Marc CAILLARD et Julie NANEIX-LAFORGERIE
FATP : Nadine EGEA et Jean-Marie CAPLANNE
FFEC : Raphaël VIGIER et Florent FODELLA
FFEA : Pierre-Christophe BRILLOIT et Jean-Paul ALIMMI
FFFSH : Mireille BENEDETTI
FFSAM : René FAURE et Anne-Marie LE BOCQ
FNCOF : Arnaud THENOZ et David PETIT
FNCTA : Gilles EL ZAÏM et Suzy DUPONT
FSCF : Pascal FONTENEAU et Marie ACCETTA
FUSE : Marie-Claire MARTEL et Carine LADEVEZE
JM France : Vincent NIQUEUX jusqu'à septembre, Ségolène ARCELIN à partir de septembre 2025 et Valentin SILLET
La Ligue de l'Enseignement : Charles CONTE et Alice SIMON
MJC de France : Magali VERDIER et Patrick CHENU
Peuple et Culture : Laura SAFIER et Line COLSON
Tambours de 89 : Yvon ROUSSEL et Christophe GLATRE
Territoires et Cinémas : Jacques GUÉNÉE et Céline RECCHIA
Union REMPART : Olivier LENOIR jusqu'à décembre, Grégoire LERAY à partir de décembre 2025 et Marie-Georges PAGEL-BROUSSE
Ufem : Jean-Claude LAMURE et Astride JUND

Membres de droit ayant décidé de ne pas siéger au Conseil d'Administration en 2025 :

FEMS

Décoïncidences

Inter Film

Membres associés :

Petites Cités de Caractère : représenté par Laurent MAZURIER

Réseau national Art + Université + Culture : représenté par Christine VINCENT et Olivier KAHN

Personnes physiques cooptées :

Ludvig BETIN

Marie-Christine BORDEAUX

Philippe JASHSHAN

Benoît POITEVIN

Jean-Michel RAINGEARD

Bureau



Marie-Claire MARTEL
Présidente
marieclaire.martel@icloud.com



Gilles EL ZAÏM
Vice-président
deleguegeneral@fncta.fr



Benoit POITEVIN
Vice-président
benoit.poitevin@orange.fr



Jean-Michel RAINGEARD
Vice-président
jmraingard@orange.fr



Magali VERDIER
Vice-Présidente
mverdier@cmjcf.fr



Olivier LENOIR
Trésorier
lenoir@rempart.com



Pierre-Christophe BRILLOIT
Trésorier adjoint
pc.brilloit@federation-ffea.fr



Côme FERRAND-COOPER
Secrétaire général
come@ferrandcooper.org



Arnaud THÉNOZ
Secrétaire général adjoint
arnaud.thenoz@gmail.com



Ségolène ARCELIN
Membre
sarcelin@jmfrance.org



Ludwig BETIN
Membre
ludwig.betin@gmail.com



Mustapha BOUDJEMAI
Membre
mustapha.boudjemai@cmf-musique.org



Marie-Christine BORDEAUX
Membre
marie-christine.bordeaux@
univ-grenoble-alpes.fr



Céline RECCHIA
Membre
territoires.et.cinema@gmail.com



Yvon ROUSSEL
Membre
T8922@bbox.fr

Équipe salariée



Eva CAMPS
Coordnatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr



Louis MILLET
Chargé de communication
louis.millet@cofac.asso.fr

LES COFAC RÉGIONALES

Pour ancrer les échanges entre ses membres
et produire sa réflexion au plus près des territoires
et des lieux de mise en œuvre de la politique culturelle,
la COFAC développe et soutient les COFAC régionales.

Pour en savoir plus :



SCAN-ME



ÊTRE ACTEUR
DE LA CULTURE

ACTIVITES STATUTAIRES

L'**Assemblée Générale** s'est tenue le 15 mai 2025 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris.

L'Assemblée Générale a été suivie de la **Réunion des régions**, temps d'échanges entre les COFAC régionales, le Groupe de travail "Territoires" et les membres de la COFAC.



Sept réunions du **Conseil d'Administration** ont eu lieu en 2025 : les 25 janvier, 22 février, 25 avril, 16 mai, 11 juillet, 26 septembre et 8 novembre.



Les membres du **Bureau** se sont réunis chaque lundi afin de renforcer la collégialité dans la gestion et l'administration de la COFAC, tout en organisant le travail de l'équipe salariée et la coordination des activités de la semaine.

Représentations et mandats divers

Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN représentent la COFAC au Conseil d'administration du **Mouvement associatif**.

Marie-Claire MARTEL est par ailleurs Vice-Présidente du **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, où elle est VP déléguée à la participation citoyenne. Elle siège au sein du [Groupe des Associations](#), dont les membres sont élus par le Mouvement associatif. Elle a notamment été rapporteure de l'avis *Vers la démocratie culturelle*, adopté en 2017, ainsi que de l'avis *Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté*, adopté en juin 2022.

Au titre du CESE, elle siège également au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturelle (CNESERAC) ainsi qu'au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS).

Olivier LENOIR participe aux travaux du comité consultatif du **Fonds de développement de la vie associative (FDVA)** et contribue également aux travaux de la commission « Engagement » du Mouvement associatif.

Céline RECCHIA siège au Conseil d'administration du **Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire** (Fonjep) et participe aux travaux de la commission « Prospective ».

Benoît POITEVIN participe au groupe de travail du Mouvement associatif consacré à la fiscalité et à l'économie du secteur associatif, dont les réflexions ont notamment porté sur la taxe sur les salaires et les rescrits fiscaux. Il siège également au **Comité d'évaluation du Mouvement associatif**. Il représente la COFAC au Conseil d'administration de **SMACL Assurances**.

Marie-Christine BORDEAUX représente la COFAC au sein du Groupe de réflexion "Démocratie culturelle" de la **FNADAC**.

Participation aux grands rendez-vous de la vie associative et des fédérations

Participation aux **Assemblées Générales Annuelles des COFAC régionales** : Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Co-animation des **réunions des associations culturelles** du réseau de la COFAC en région.

Participation à l'**Assemblée Générale du Fonjep**, du **Mouvement associatif** et de **SMACL Assurances**.

Poursuite de l'organisation et de la participation aux **Rencontres de cultures bilatérales** entre la COFAC, ses membres et les associations des autres champs associatifs.

Soutien au développement de **projets innovants** (projet de territoire du Théâtre de Gascogne en lien avec les associations des Landes).

Participation au **Salon International du Patrimoine Culturel** et aux animations organisées par l'**Union REMPART**.

Participation et intervention au **Salon des Maires et des Collectivités Locales** à Paris.



Participation à la **manifestation « Ça ne tient plus »** organisée place Stalingrad à Paris par le **Mouvement associatif**.



GROUPES DE TRAVAIL

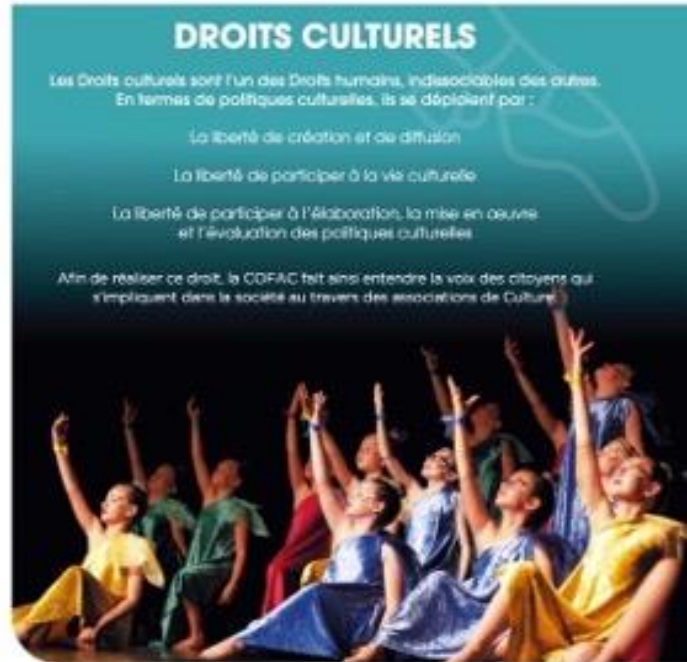
Pratiques en amateur et droits culturels

Animation : Marie-Claire MARTEL, Gilles EL ZAÏM, Charles CONTE

Le groupe de travail « Pratiques en amateur et droits culturels » poursuit un double objectif : explorer **l'implication des amateurs dans les manifestations culturelles**, et approfondir la réflexion sur **les droits culturels**, notamment en lien avec **la diversité linguistique régionale et les droits humains**. L'enjeu est de formuler des recommandations pour une meilleure reconnaissance et prise en compte des pratiques culturelles des amateurs ainsi que des droits culturels dans les politiques publiques.

À cet effet, l'enjeu de l'approfondissement de la démocratie culturelle reste majeur. Et les perspectives ouvertes par la mise à l'agenda du nouveau PGO 2027-2030 (partenariat pour un Gouvernement ouvert, porté par le Comité interministériel de la transformation publique) est un jalon important pour une démocratie renforcée dans les politiques culturelles.

Les membres du groupe sont intervenus lors de plusieurs temps de concertation avec les partenaires institutionnels, syndicaux et associatifs, dont des tables rondes et des réunions de travail avec la **FNCC**, la **FNADAC**, **Hexopée**, **France Tiers Lieux**.



Territoires

Animation : Olivier LENOIR, Côme FERRAND-COOPER

Territoires – Élections municipales 2026

En 2025, la COFAC a engagé un travail de préparation des **élections municipales de 2026** afin de renforcer le dialogue entre les associations culturelles et les élus locaux. Dans ce cadre, un groupe de travail « Territoires » a élaboré un **questionnaire destiné aux candidats et futurs élus municipaux**.

Cet outil vise à permettre aux associations culturelles d'ouvrir un échange sur la place de la culture dans les politiques publiques locales et sur les conditions de développement de la vie associative culturelle. Les questions portent notamment sur le **soutien aux associations**, **l'accès à la culture pour tous**, la **mise à disposition de lieux et d'équipements culturels**, ainsi que les **relations entre collectivités et acteurs associatifs**.

Un mode d'emploi a également été élaboré afin d'accompagner les fédérations et les associations dans l'utilisation de cet outil. Le questionnaire est conçu de manière souple afin de s'adapter à la diversité des territoires et de favoriser des échanges directs entre les associations culturelles et les responsables locaux.



Sa diffusion est prévue en amont des élections municipales de 2026 à travers les réseaux des fédérations membres de la COFAC. Cette démarche vise à **valoriser le rôle des associations culturelles dans la vie démocratique et dans l'animation des territoires**.

→ <https://cofac.asso.fr/ressource/questionnaire-de-la-cofac-pour-les-elections-municipales-2026/>

Le groupe de travail a continué sa réflexion sur la **structuration du réseau régional**, contribuant à l'implantation et à la consolidation des **COFAC régionales**. Celles-ci jouent un rôle central dans le dialogue civil régional, en fédérant les associations culturelles autour de l'intérêt général, en lien avec les élus, les syndicats de salariés et d'employeurs, ainsi que les entreprises du secteur.

Le groupe a participé aux réunions statutaires et thématiques des COFAC régionales et a engagé un travail spécifique sur la **déclinaison régionale de la Charte d'Engagements Réciproques**, signée le 15 février 2019 entre le ministère de la Culture et la COFAC.

Des travaux préalables en vue de la constitution d'une COFAC en Corse sont bien avancés et cette dernière devrait voir le jour en 2026.

Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Enseignement Artistique Spécialisé (EAS), Éducation Populaire (EP)

Animation : Marie-Christine BORDEAUX, Pierre-Christophe BRILLOIT et Magali VERDIER

Le groupe de travail a poursuivi sa réflexion sur les convergences possibles entre l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation populaire.

En 2024, le groupe s'était concentré sur [le positionnement de la COFAC concernant le pass Culture](#), finalisé et diffusé à l'automne 2025.

En 2025, le groupe a travaillé sur **le rapprochement et les coopérations entre EAS (enseignement artistique spécialisé) et EP (éducation populaire)**. Le sujet étant un peu spécialisé par rapport aux différents champs de pratique représentés par les membres de la COFAC, le groupe de travail a été moins nombreux que l'année précédente.

L'objectif du groupe est de recueillir et de mettre en avant quelques expériences où ce partenariat a produit du sens, sans préoccupation d'exhaustivité, et sans aller jusqu'à un format de type "Livre blanc". L'enjeu est de faire connaître des projets qui peuvent servir d'appui à un plaidoyer en faveur de ce rapprochement.

Au cours de l'année 2025, le groupe a distingué les exemples et les problématiques suivants :

- À Deuil-la-Barre, un projet mené au conservatoire vise à initier aux instruments à cordes des jeunes issus du centre social, avec un taux d'inscription ultérieur au conservatoire de 60 à 70 %.
- D'autres initiatives, présentées par la CMF, montrent des partenariats entre conservatoires, associations culturelles et centres socioculturels pour élargir les publics et mutualiser les ressources. Le réseau des MJC souligne cependant une méconnaissance réciproque entre conservatoires et structures d'éducation populaire.
- Plusieurs autres bonnes pratiques sont identifiées : présence de professeurs de conservatoire dans les MJC, projets culturels communs ou formations partagées.
- Ces coopérations favorisent l'accès à la pratique culturelle, la diversité des publics et la vitalité associative.
- Ces pratiques permettent également de développer l'engagement citoyen et des approches pédagogiques centrées sur l'émancipation et le plaisir de pratiquer.
- Des pistes sont proposées, comme une meilleure intégration dans les projets éducatifs de territoire et une reconnaissance accrue des associations de pratique amateur. Le texte souligne aussi le faible lien entre l'éducation populaire et les formations supérieures artistiques, à l'exception notable des CFMI.
- Enfin, le GT propose de renforcer ces liens dès les classes préparatoires à l'enseignement supérieur, notamment par des modules dédiés à la médiation et aux partenariats.

Les travaux du groupe se poursuivent en 2026.

→ <https://cofac.asso.fr/ressource/pass-culture-positionnement-de-la-cofac-sur-la-part-individuelle-et-la-part-collective/>

Transition écologique

Animation : Olivier LENOIR et Antoine de LA MORINERIE

En 2025, le groupe de travail « Transition écologique » de la COFAC a poursuivi la dynamique engagée à l'automne 2024 afin de mieux **structurer l'accompagnement des associations culturelles dans leurs démarches environnementales**. Les échanges ont permis d'approfondir la connaissance des pratiques existantes au sein du réseau et d'identifier les besoins des structures.

Une enquête menée auprès des associations culturelles a confirmé l'intérêt marqué du secteur pour ces enjeux. La majorité des structures interrogées déclare avoir engagé des actions concrètes, souvent de manière progressive et pragmatique, même si ces démarches restent encore peu formalisées. Les initiatives portent principalement sur la réduction et le tri des déchets, la sensibilisation des publics, la mobilité durable, les achats responsables ou encore la sobriété énergétique.

Les membres du groupe ont également partagé plusieurs initiatives développées par leurs fédérations : questionnaires internes, démarches d'observation des pratiques, chartes d'engagement ou formations liées à la responsabilité sociétale des organisations. Ces échanges ont permis de mettre en évidence la diversité des situations au sein du réseau, certaines structures disposant déjà d'outils structurés tandis que d'autres amorcent leur réflexion.

Les discussions ont aussi fait apparaître plusieurs difficultés, notamment le besoin d'outils méthodologiques adaptés et la difficulté d'identifier les dispositifs de financement disponibles pour soutenir les projets liés à la transition écologique.

Dans cette perspective, le groupe de travail a engagé la préparation **d'un guide pratique à destination des associations culturelles**, visant à proposer des repères communs et des pistes d'action concrètes (mobilité, énergie, gestion des déchets, organisation d'événements, réemploi), ainsi qu'un recensement de ressources utiles et de dispositifs d'accompagnement.

Les travaux se poursuivront avec la collecte et la valorisation des bonnes pratiques au sein du réseau COFAC, afin d'aboutir à un outil partagé permettant de soutenir la transition écologique du secteur associatif culturel.



Engagement bénévole

Animation : Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN.

Ce groupe a piloté la réflexion et le travail avec des responsables de terrain dans toute la France, mais aussi avec des juristes, afin d'aboutir à la rédaction du [Guide du parcours du responsable bénévole](#) consacré à l'accompagnement à la prise de responsabilités bénévoles dans les associations culturelles.

Le groupe supervise maintenant l'organisation de **réunions publiques** et de **webinaires**, en partenariat avec **SMACL Assurances**, la **FNCC**, la **FNADAC** et l'**AMRF**, pour **promouvoir le Guide dans les territoires et auprès des collectivités**, et amener les bénévoles à échanger autour de bonnes pratiques. Ce guide est appelé à évoluer au fil des rencontres ainsi qu'à intégrer une partie sur la prévention des violences.

Égalité-Diversité-Inclusion

Animation : Raphaël VIGIER et Jimena PONCE DE LEON

Au cours de l'année, le groupe de travail « Égalité, diversité et inclusion » de la COFAC a poursuivi ses travaux autour de deux priorités : la **promotion de l'égalité femmes-hommes** et la **prévention des violences et**

harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le secteur associatif culturel. Ce travail vise à mieux outiller les réseaux membres et à favoriser le partage d'expériences et de ressources.

Une première étape a consisté à réaliser un **état des lieux des pratiques existantes au sein des réseaux membres**. Dans ce cadre, le groupe a élaboré un questionnaire destiné aux têtes de réseau afin d'identifier les actions déjà mises en place, les connaissances du cadre réglementaire, les dispositifs de prévention existants et les besoins d'accompagnement. L'objectif est à la fois de soutenir le diagnostic interne des structures et de faire émerger des pistes d'action communes pour renforcer la prévention et l'accompagnement des situations de VHSS.

Les échanges ont également permis d'identifier plusieurs besoins prioritaires : **développer la sensibilisation et la formation, partager les outils existants et accompagner les structures** dans la mise en place de plans de prévention adaptés à leurs réalités, notamment dans les contextes associatifs fortement marqués par l'engagement bénévole.

Dans cette perspective, plusieurs actions ont été envisagées : l'organisation de **webinaires d'information et de sensibilisation**, la tenue d'une **journée d'étude** permettant le partage de bonnes pratiques entre réseaux, ainsi que la **création d'un guide ou référentiel commun** rassemblant les ressources utiles et les recommandations pour les structures membres.

Enfin, des démarches ont été engagées afin de rechercher des soutiens pour développer ces actions, notamment autour d'un **programme national de formation et de sensibilisation sur les VHSS**.

Ces travaux ont permis de poser les bases d'une dynamique collective au sein de la COFAC sur ces enjeux essentiels, avec l'ambition de renforcer progressivement les outils, les connaissances et les coopérations entre réseaux.

FORMATION DES BENEVOLES

La formation des bénévoles constitue un axe central du projet associatif de la COFAC. Elle vise à renforcer les compétences des bénévoles engagés dans les associations culturelles, à encourager un engagement durable et à favoriser la prise de responsabilités au sein des structures. Elle contribue ainsi au renouvellement des équipes dirigeantes et au dynamisme de la gouvernance associative.

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) signée en 2022 dans le cadre du **Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)** continue de structurer cette action. Elle confirme la pertinence du programme de formation porté par la COFAC et son utilité pour accompagner les bénévoles, qu'ils exercent des fonctions de dirigeants élus ou qu'ils participent régulièrement à la vie associative.

Ce partenariat témoigne du soutien de l'État et de la reconnaissance du rôle joué par la COFAC dans le développement d'une vie associative culturelle active, fondée sur la participation citoyenne et contribuant à l'intérêt général ainsi qu'au vivre-ensemble.

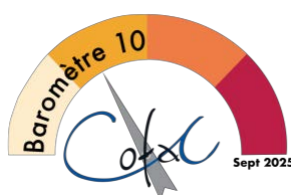
La COFAC participe par ailleurs au **Comité consultatif du FDVA** et contribue aux réflexions conduites avec la **DJEPVA** et **Le Mouvement associatif** sur l'évolution des dispositifs FDVA Formation et FDVA Fonctionnement-Innovation.



LE BAROMETRE DE LA COFAC

Depuis janvier 2021, la COFAC documente la situation spécifique des associations culturelles

Le baromètre de la COFAC est devenu un outil essentiel pour notre coordination. Avec deux éditions par an, il permet de **suivre l'évolution de la situation des associations culturelles**, de **mesurer le moral des bénévoles** et des responsables associatifs, et **d'anticiper leurs besoins**. À chaque nouvelle édition, les résultats gagnent en visibilité et sont de plus en plus relayés par les médias, soulignant à la fois l'importance du rôle des associations et des bénévoles dans le secteur culturel, et la nécessité de les soutenir. Les enseignements tirés des baromètres orientent également les actions de la COFAC, afin de porter toujours plus efficacement la voix des associations culturelles au cœur des débats publics.



10^e Baromètre – Entre difficultés croissantes et coopérations renforcées

Du 2 septembre au 15 octobre 2025 : 221 réponses reçues.

Ce 10^e Baromètre montre que les associations culturelles continuent de faire face à des difficultés croissantes, avec la baisse des financements publics, des problèmes de gouvernance (notamment pour renouveler les postes de président et de trésorier) et un accès limité à la formation des bénévoles. Malgré ces tensions, elles innovent, diversifient leurs ressources et multiplient les coopérations avec les institutions culturelles, les écoles et les autres associations, témoignant de leur créativité et de la confiance renouvelée de leurs partenaires. Pourtant, ces efforts ne suffisent pas à compenser leurs fragilités structurelles, et le maintien de l'emploi culturel et du bénévolat dépend toujours d'un soutien public clair et durable.

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-du-10e-barometre-de-la-cofac/>



9^e Baromètre – La Culture citoyenne première victime de la situation budgétaire

Du 17 décembre 2024 au 2 février 2025 : 214 réponses reçues.

Ce 9^e Baromètre Flash de la COFAC met en évidence les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les associations culturelles en France. Hausse des coûts de fonctionnement, précarité croissante des familles et diminution des subventions publiques engendrent une instabilité structurelle qui impacte non seulement les actions culturelles, mais surtout l'emploi dans ce secteur. 22 % des responsables associatifs répondants alertent ainsi sur l'impact des baisses de subventions sur l'emploi au sein de leurs structures : diminution des salaires et du temps de travail, non-renouvellement des contrats, licenciements... S'ils n'entendent pas forcément cesser leur engagement, beaucoup signalent cependant des difficultés croissantes à recruter des bénévoles et à maintenir des projets d'intérêt général, mettant en péril la diversité de l'offre culturelle et son accessibilité ainsi que la transmission du patrimoine matériel et immatériel.

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-du-9e-barometre-de-la-cofac/>



Marie-Claire MARTEL a présenté les résultats du 9^e Baromètre à l'occasion d'un webinaire organisé par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Faisant suite au lancement de la Cartocrise culture 2025 visant à recenser les structures culturelles qui subissent des baisses de soutien public, ce webinaire a réuni plusieurs représentants de fédérations et de réseaux professionnels pour échanger sur l'impact de ces baisses et les perspectives pour le secteur associatif et culturel



Guide du parcours de responsable bénévole



Accompagner la prise de responsabilité des bénévoles

Impliquer des bénévoles, les accompagner dans la durée, les former et favoriser la prise de responsabilités au sein des associations constituent aujourd'hui des défis majeurs. La tendance, déjà complexe depuis plusieurs années, s'est nettement accentuée depuis la crise sanitaire, en particulier dans le secteur culturel.

C'est dans ce contexte que la COFAC a publié en 2024 le **Guide du parcours de responsable bénévole**, un outil conçu par des responsables associatifs de terrain pour mieux comprendre les enjeux contemporains de l'engagement et proposer des solutions concrètes.

En s'appuyant sur les réalités du secteur culturel, le guide propose :

- **un rappel clair des spécificités réglementaires** liées aux activités culturelles et artistiques ;
- **un panorama des dispositifs**, ressources et appuis disponibles pour accompagner les responsables associatifs ;
- **une seconde partie résolument pratique**, identifiant les freins à l'engagement et proposant des pistes d'action issues du terrain.



Sans prétendre à l'exhaustivité, ce guide souhaite offrir des repères solides et contribuer aux solutions recherchées par les associations pour renforcer leurs équipes bénévoles.

Un guide présenté et débattu avec le public

Pour accompagner sa diffusion, la COFAC a engagé une série de **rencontres publiques afin d'ouvrir le dialogue avec les associations, partager des expériences** de terrain et **identifier collectivement des pistes d'action** face aux difficultés d'engagement et de prise de responsabilités.

Ces temps d'échanges, soutenus par plusieurs partenaires, témoignent d'un besoin partagé de réflexion commune dans un contexte de profondes mutations du bénévolat culturel.

Rencontres organisées en 2025 :

- **Villeurbanne** — une soirée d'échanges et de partage d'expériences, organisée grâce à l'appui de la MJC de Villeurbanne et de la COFAC Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Salon des maires** — une présentation du guide sur le stand de la SMACL, visant à sensibiliser élus et professionnels aux réalités actuelles du bénévolat culturel.
- **La Commanderie d'Élancourt (SQY)** — un atelier et un débat sur le bénévolat, dans le cadre du premier rendez-vous de « SQY Assos Culture ».



Fin 2025, la COFAC a dû réimprimer son guide, confirmant qu'il trouve son public auprès des associations, des fédérations et des collectivités qui cherchent à renforcer la vitalité du bénévolat culturel. **La COFAC poursuivra en 2026 ces temps d'échanges** afin de soutenir au mieux les dynamiques associatives sur l'ensemble du territoire.

Partenaires
et soutiens
du guide



PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS



Relations avec le Mouvement associatif

Marie-Claire Martel, administratrice, et Benoît Poitevin, suppléant, ont représenté la COFAC lors des réunions statutaires du **Mouvement associatif** tout au long de l'année.

Benoît Poitevin participe également au **groupe de travail consacré aux questions de fiscalité**, tandis qu'Olivier Lenoir est impliqué dans les travaux de la **commission « Engagement »**.

Par ailleurs, plusieurs membres du réseau de la COFAC ont pris part aux **webinaires thématiques** organisés par le Mouvement associatif aux niveaux national et régional. Ces temps d'échange ont permis d'aborder différents enjeux liés à la vie associative et à l'engagement.



Relations avec le Centre des Ressources DLA Culture/Opale

Le **Centre de ressources DLA Culture** est animé par **Opale**, opérateur et coordinateur général du dispositif depuis 2004, en partenariat avec **l'Ufisc** et la COFAC, associés à cette mission depuis 2006. Ensemble, ces trois structures co-construisent et mettent en œuvre les actions destinées à accompagner le réseau des **Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)** dans le secteur culturel.

L'implication de la COFAC au sein du CRDLA Culture constitue un lien direct avec les réalités, les enjeux et les besoins des associations culturelles et artistiques, contribuant ainsi à nourrir les réflexions et les ressources produites pour le réseau.

En 2025, les actions menées dans ce cadre se sont articulées autour de trois axes principaux :

- **l'appui et le conseil** aux DLA départementaux et régionaux dans leurs missions

d'accompagnement et d'animation territoriale ;

- **la production, la diffusion et la valorisation** de ressources à destination du réseau DLA ;
- **la participation à la coordination** du dispositif et aux travaux visant à renforcer sa qualité et sa visibilité.

Pour mener à bien ces missions, la COFAC bénéficie d'un financement correspondant à environ un tiers du temps de travail de la coordinatrice nationale et du chargé de communication. Des conventions pluriannuelles de mise à disposition ont été établies avec les salariés concernés.

Les contributions de la COFAC portent notamment sur l'organisation de **temps de sensibilisation** auprès de ses adhérents et la communication autour du dispositif DLA, la **production de ressources** à destination des chargés de mission et des acteurs culturels, ainsi que la participation à des temps d'échange entre les DLA et les réseaux associatifs dans les territoires.

Dans ce cadre, la présidente de la COFAC participe régulièrement aux réunions stratégiques organisées par le CRDLA Culture.



Relations avec les services de la Présidence de la République et de ceux du Premier ministre

Les conseillers en charge de la vie associative et de la culture auprès du **Président de la République** et du **Premier ministre** suivent avec attention les



activités de la COFAC. Des échanges réguliers permettent d'assurer un dialogue sur ces sujets et d'accompagner certaines démarches. Dans ce

cadre, des notes peuvent être transmises en fonction des besoins et de l'actualité.



Relations avec l'Assemblée nationale, le Sénat et les Conseils Régionaux

La COFAC, dans le cadre de son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics, entretient un dialogue régulier avec **les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat**. Elle relaie auprès d'eux les attentes et les besoins du secteur associatif culturel et contribue aux réflexions législatives en formulant des propositions d'évolution ou d'amendements, notamment dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) ou de propositions de loi concernant la culture et l'engagement bénévole.

Tout au long de l'année, la COFAC a assuré **une veille active, tant juridique que d'actualité**. Nous avons rencontré les équipes de Legiwatch pour tester leur plateforme internet qui permet une veille législative et parlementaire.

En décembre 2024 et janvier 2025, **la COFAC a également interpellé les présidents de région et les élus afin d'alerter sur les impacts économiques, sociaux et démocratiques des annonces de réductions budgétaires** dans les domaines de la culture et de la vie associative. Cette démarche visait à rappeler le rôle essentiel des associations culturelles dans la vitalité des territoires et la participation citoyenne.



Relations avec le ministère en charge de la Vie associative

La COFAC bénéficie d'une **Convention annuelle d'objectifs (CAO)** avec le ministère chargé de la Vie associative, qui reconnaît le rôle de la coordination comme interlocuteur des pouvoirs publics, à la fois au sein du Mouvement associatif et dans le champ des associations culturelles.

Les relations avec la **Direction générale de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)** se sont poursuivies de manière régulière tout au long de l'année. Par ailleurs, la COFAC est désormais engagée dans une **convention triennale** relative au dispositif **FDVA – Formation des bénévoles**, qui soutient les actions menées en faveur du développement des compétences des bénévoles associatifs.

En 2025, la COFAC a été invitée à participer au groupe de travail piloté par la DJEPVA sur **Guid'Asso – spécialiste culture**. Elle y a apporté sa contribution dans le cadre de la mise en place et de la structuration de ce dispositif.



Relations avec le ministère de la Culture

Les relations avec **le cabinet et les services du ministère de la Culture** se sont poursuivies de manière régulière.

L'engagement de la COFAC en faveur des droits culturels, de la démocratisation et de la démocratie culturelle s'inscrit notamment dans les politiques portées par la **Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER)**, qui a succédé en 2025 à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC). Le soutien apporté par ces services aux actions de la COFAC constitue un appui important pour le développement de ses initiatives.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a maintenu le poste **FONJEP Culture** de la coordinatrice nationale et a renouvelé son soutien financier à la COFAC à travers une subvention destinée aux actions de coordination et de régionalisation.



Relations avec le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)

La Présidente de la COFAC a continué ses activités de conseillère et de **Vice-Présidente du CESE**, poursuivant dans ce cadre la présentation de l'*Avis Vers la Démocratie culturelle*, ainsi que l'*Avis Engagement bénévole, Cohésion sociale et Citoyenneté*, lors de réunions publiques, de débats en Région et d'échanges avec les Présidents et exécutifs régionaux. De nombreux acteurs publics de terrain s'en sont emparés, et des échanges sont en cours autour de l'évolution des pratiques.

Les associations culturelles et leurs préoccupations ont trouvé place dans les orientations stratégiques du CESE et notamment dans les enjeux de résilience. Elles ont été présentées dans de nombreux avis sur les métiers de la cohésion sociale, la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement, le bénévolat et dans les déclarations du **Groupe des Associations**. Plusieurs associations ont pu être auditionnées, y compris dans d'autres sections que celles de la Culture. Les bénévoles ont pu participer aux travaux sur le bénévolat et ont été accueillis au CESE pour la séance plénière de restitution de ces travaux.

Le lien avec le CESE, maison commune de la société civile, est extrêmement important et sa mise en lumière lors des Rencontres Culture, particulièrement porteur pour le dialogue civil culturel.



Relations avec le Haut Conseil de la Vie Associative (HCVA)

La COFAC reste en contact avec les membres du **HCVA** afin de suivre leurs travaux sur les projets de loi et de décrets concernant les associations.



Relations avec la Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles des collectivités territoriales (FNADAC)

La relation entre la COFAC et la **FNADAC** s'inscrit dans le cadre de la **convention partenariale** signée en juillet 2023, visant à favoriser l'interconnaissance entre associations culturelles et directeurs et directrices des affaires culturelles, ainsi qu'à partager expériences, initiatives et bonnes pratiques. En 2025, cette convention a continué de constituer un cadre de dialogue identifié entre les deux réseaux. Elle permet un point d'appui utile pour de futures coopérations autour des politiques culturelles territoriales et de la place des associations dans leur élaboration.



Relations avec le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep)

La COFAC a intégré le Conseil d'administration du **Fonjep** le 1er juillet 2021. Représentée par Céline RECCHIA, elle y participe régulièrement et y défend les enjeux spécifiques des associations culturelles.

La représentante de la COFAC a participé à la **Commission prospective**.



Relations avec l'Agence du Service Civique

La COFAC participe à la promotion du dispositif et encourage l'engagement des volontaires du **Service Civique** au sein de son réseau.



Relations avec HEXOPEE

Le partenariat avec **Hexopée** a été formalisé en 2022 par la **signature d'une convention** entre nos deux structures. Nos échanges sont réguliers, tout comme notre participation réciproque à divers événements.



Relations avec la SAS pass Culture

La COFAC soutient les objectifs du **pass Culture**, qui vise à offrir aux jeunes un large accès à des propositions artistiques et culturelles variées, favorisant la découverte de nouvelles pratiques et la construction de parcours culturels diversifiés. Convaincue de l'importance de faciliter l'accès de tous les jeunes à la culture, la coordination relaie régulièrement ce dispositif auprès de son réseau associatif.

En relation avec la baisse significative des financements consacrés à la part collective du pass Culture annoncée fin 2024, la COFAC a engagé une réflexion sur les conséquences de cette évolution pour les acteurs culturels et les établissements scolaires. Cette réflexion a conduit à la rédaction, en 2025, d'une **note de positionnement**.

La note rappelle l'importance du pass Culture comme outil de **démocratisation culturelle** et de soutien aux parcours **d'éducation artistique et culturelle des jeunes**. Elle souligne le rôle essentiel des associations culturelles dans la médiation, l'accompagnement des pratiques et la participation des jeunes à la vie culturelle.

Elle formule également plusieurs propositions visant à renforcer la **part collective** du dispositif, largement mobilisée par les établissements scolaires, et à mieux reconnaître la contribution des réseaux associatifs dans la mise en œuvre et l'évolution du pass Culture.



Relations avec France Tiers-Lieux

La COFAC est membre de **France Tiers-Lieux** depuis 2022 et relaie régulièrement les informations et actualités de ce réseau auprès de ses adhérents.



Relations avec l'Union Fédérale des Structures Culturelles (UFISC)

Dans le cadre de la convention avec le **CRDLA Culture**, la COFAC et l'UFISC se rencontrent régulièrement lors des réunions organisées par OPALÉ afin de coordonner leurs actions.

Relations avec nos partenaires de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

Les relations de la COFAC avec **ESS France**, le **Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire** (CNCRESS) et le **Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire** (CSESS) s'inscrivent principalement dans le cadre des travaux du Mouvement associatif, compte tenu des moyens humains limités de la coordination. Toutefois, même lorsque ces travaux ne sont pas directement portés par la COFAC, ses organisations membres y sont fortement engagées, que ce soit au sein des groupes de travail du Mouvement associatif, du **Haut-Commissariat à l'ESS** ou dans les **Chambres régionales de l'ESS**.

Les échanges avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire se sont poursuivis en 2025. Le partenariat avec **Up Coop** (ancien Groupe Up) a été prolongé et renforcé, notamment autour de la rédaction et le lancement du *Guide du parcours de responsable bénévole*. Dans leurs domaines d'intervention respectifs, la COFAC et Up Coop ont choisi de s'engager conjointement en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture dans les territoires. Cette démarche vise à rapprocher les acteurs culturels associatifs, les citoyens, les salariés, les entreprises et les collectivités autour de leurs lieux de vie, en soutenant et en développant l'offre culturelle locale.

Dans cette perspective, les deux partenaires poursuivent la structuration de leur collaboration autour de la promotion d'un écosystème culturel partagé, intégrant notamment les dispositifs tels que le **pass Culture**, ainsi que le développement des **Chèques Culture** et des **Chèques Lire**.

Par ailleurs, **Benoît Poitevin** représente la COFAC au sein du conseil d'administration de **SMACL Assurances**, qui a soutenu la réalisation et la promotion du *Guide du parcours de responsable bénévole*.

OPC OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Relations avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC)

Dans un contexte de fragilisation politique et budgétaire de l'action publique en faveur de la culture, plusieurs acteurs du secteur ont engagé une mobilisation collective afin de relancer la réflexion sur la décentralisation culturelle. À l'initiative de **l'Observatoire des politiques culturelles (OPC)**, associations, fédérations d'élus, collectivités territoriales et réseaux professionnels ont ainsi engagé un travail commun autour de l'organisation territoriale des politiques culturelles.

La COFAC a contribué à cette démarche en apportant [une contribution écrite](#) au **livre blanc consacré à la décentralisation et aux politiques culturelles territoriales**.

Un premier ensemble de contributions a été présenté lors des **Biennales internationales du spectacle (BIS)** à Nantes, les 21 et 22 janvier 2026. Cette initiative vise à nourrir le débat public et à alimenter les échanges avec les pouvoirs publics sur l'avenir des politiques culturelles.

→ <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/12/COFAC-pour-des-Territoires-de-Culture-refonder-lorganisation-territoriale-des-politiques-culturelles- nov25.pdf>

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Des représentants de membres de la COFAC ont été présents au sein de plusieurs **CESER** par le biais des

structures régionales du Mouvement associatif. Jany ROUGER, Président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine, a siégé au **CESER Nouvelle-Aquitaine**.

Jean-Jacques EPRON a siégé en tant que représentant des Foyers ruraux au **CESER Nouvelle-Aquitaine**.

La Ligue de l'Enseignement, membre de la COFAC, est représentée dans la majorité des CESER. Élise MOREAU, issue de la Ligue de l'Enseignement, préside le **CESER Bourgogne-Franche-Comté**, tandis qu'Antoine QUADRINI a été réélu président du **CESER Auvergne-Rhône-Alpes**.



Marie-Claire Martel, présidente de la COFAC, a participé à la journée d'études « *Esprit seras-tu là ?* », organisée le 6 juin 2025 à la Faculté de droit de Nancy, sous la direction scientifique d'André Moine (Université de Lorraine). Cette journée d'études visait à interroger la nécessité de protéger la faculté de penser des citoyens dans un contexte de fragilisation démocratique.

Durant cette journée, Marie-Claire Martel a insisté sur le rôle central de la culture dans la formation de la pensée et dans la vitalité du débat public. Elle a montré que penser s'inscrit toujours dans des références communes, et que la langue constitue un outil structurant de compréhension et de délibération. Elle a conclu en affirmant que la culture est une condition indispensable à la possibilité d'un débat démocratique réel.

En savoir plus :

<https://irenee.univ-lorraine.fr/actualites/retour-sur-esprit-seras-tu-la-la-protection-de-la-faculte-de-penser-des-citoyens>

COMMUNICATION ET PUBLICATIONS

La COFAC accompagne les associations culturelles, les responsables et bénévoles tout au long de l'année par un important travail de **veille**, de **décryptage des décrets**, de **remontée auprès des pouvoirs publics des problématiques du terrain**, et d'**accompagnement** des structures. Les différents canaux de communication de la COFAC (site internet, réseaux sociaux, lettres d'information) permettent à la COFAC de transmettre efficacement ces informations aux associations culturelles.

Site internet – www.cofac.asso.fr

La COFAC publie tout au long de l'année de nombreux articles sur l'actualité du secteur ainsi que des notes, comme celles sur les aides mises en place par le gouvernement, l'évolution de la branche ÉCLAT ou la veille juridique et parlementaire. Bien référencé sur les moteurs de recherche, le site internet permet de répondre aux questions et besoins des associations de terrain.

Plus de **3 000 visiteurs** consultent chaque mois le site de la COFAC pour un total de **37 624 pages** consultées en 2025.

Espace ressources

Les productions de la COFAC sont publiées sur le site, avec un outil de recherche par type de document ou par thématique.

Espace Intranet

Dédié aux membres de la COFAC, l'espace Intranet regroupe les documents internes des instances et groupes de travail.

Lettre d'information et Flash Info

La **lettre d'information** de la COFAC permet de **relayer l'actualité** de la COFAC et de ses membres, mais aussi les **ressources**, **appels à projets** et **outils**, produits par la COFAC ou ses partenaires à destination des associations culturelles. La lettre d'information offre un panorama de l'actualité du monde associatif et culturel. Le flash info permet quant à lui de relayer rapidement une information précise. Au total sur l'année 2025, **12 lettres d'information et une dizaine de Flash infos** ont été envoyées à près de **3 000 destinataires**.

Réseaux sociaux

La COFAC est présente sur 3 réseaux sociaux : **Facebook**, **X** (anciennement Twitter) et depuis 2022 **LinkedIn**. Complémentaires, ils permettent à la COFAC de partager ses actions, celles de ses membres et partenaires et les actualités du secteur associatif et culturel directement aux publics concernés : membres de notre réseau, bénévoles et responsables associatifs, partenaires et professionnels du secteur culturel.

En 2025, la page Facebook rassemble **1 090 abonnés**, la page LinkedIn **685** abonnés et le compte X **390** abonnés.

Relations avec les médias

La COFAC collabore régulièrement avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : *Juris Associations*, *Associations Mode d'Emploi*, *La Lettre du Spectacle*, *La Lettre du Musicien*, *La Gazette des Communes*. Interviews et renseignements fournis auprès de journalistes de divers journaux (*Le Monde*, *Libération*, *Télérama*, *La Lettre du Musicien*, *Le Figaro*, *L'Opinion*, *Les Échos*, *Toute la Culture*, *News tank*, *Ouest France*, *La Terrasse*...) et des journalistes indépendants.

Chaque baromètre flash de la COFAC fait l'objet d'un **communiqué de presse** et d'une large diffusion auprès de nos membres et partenaires ainsi que du grand public. (*Voir revue de presse en annexe.*)

ANNEXES

ANNEXE I - Revue de presse



La Gazette des communes, le 14 février 2025 :

« Il y a une incompréhension des associations culturelles de la part des pouvoirs publics », entretien avec Marie-Claire MARTEL, présidente de la COFAC, publié par Hélène GIRARD

→ <https://www.lagazettedescommunes.com/970002/il-y-a-une-incomprehension-des-associations-culturelles-de-la-part-des-pouvoirs-publics/>

La Gazette des communes, le 4 décembre 2025 :

« Face à la baisse des subventions, la mutation des associations culturelles », publié par Hélène GIRARD

→ <https://www.lagazettedescommunes.com/1013581/face-a-la-baisse-des-subventions-la-mutation-des-associations-culturelles/>

La Gazette des communes, le 13 mars 2025 :

« Les associations culturelles entrent dans une zone de hautes turbulences », publié par Hélène GIRARD

→ <https://www.lagazettedescommunes.com/974653/les-associations-culturelles-entrent-dans-une-zone-de-hautes-turbulences/>



Actualité, le 4 décembre 2025 :

« Les communes maintiennent leur soutien aux associations », publié par Antoine OURY

→ <https://actualite.com/article/127938/economie/les-communes-maintiennent-leur-soutien-aux-associations-culturelles>

Actualité, le 4 avril 2025 :

« Les associations culturelles redoutent “un plan social massif mais à bas bruit” », publié par Antoine OURY

→ <https://actualite.com/article/123026/economie/les-associations-culturelles-redoutent-un-plan-social-massif-mais-a-bas-bruit>



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Pass Culture :

Positionnement de la COFAC sur la part individuelle et la part collective

L'apprentissage des pratiques artistiques et culturelles est un droit culturel pour tous et un enjeu fondamental pour la jeunesse. Financer du projet --et non soutenir de la pure consommation-- est un enjeu crucial de politique publique et du vivre ensemble. Associer tous les acteurs de l'EAC tout au long de la vie reste à construire, pour de réels parcours d'éducation artistique et culturelle accessibles à tous les enfants et jeunes, sans distinction. Le pass Culture peut contribuer à assurer ce droit, à certaines conditions.

Selon les termes mêmes du ministère de la Culture, la part individuelle du pass Culture doit être réformée afin de ne pas se borner à être un instrument de consommation culturelle et de reproduction sociale. Cette réforme engage donc des enjeux majeurs de diversification des acteurs, de médiation et de participation des jeunes.

Pour la part individuelle comme pour la part collective du pass Culture, la COFAC demande que le rôle des fédérations d'éducation populaire et des réseaux d'associations culturelles soit enfin pris en compte au niveau de la gouvernance nationale du pass comme au niveau de la reconnaissance des réseaux d'acteurs de terrain.

La COFAC déplore que le pass ne réponde aucunement aux besoins des écoles maternelles et élémentaires : elles sont exclues de ce dispositif, de même que les activités périscolaires et ne peuvent donc pas bénéficier des crédits publics qui lui sont affectés. Cela creuse un écart qui pèse excessivement sur le bloc communal, qui apporte pourtant des financements complémentaires significatifs par rapport à ceux de l'Éducation nationale et de la Culture.

Créer un troisième volet consacré à la participation des jeunes à la vie culturelle

Concernant la part individuelle, afin d'assurer un équilibre entre accès à une consommation culturelle et faciliter la participation culturelle, nous proposons d'utiliser le pass et ses fonctionnalités pour intégrer l'encouragement au bénévolat culturel des jeunes. Il s'agirait de pouvoir inscrire dans l'offre du pass les propositions de bénévolat des associations culturelles auprès des jeunes en utilisant les potentialités de la géolocalisation et en améliorant l'algorithme pour diversifier leurs centres d'intérêt et faire monter des propositions locales alternatives à leurs choix culturels habituels.

Par ailleurs, le pass pourrait servir à des jeunes ayant un projet culturel pour trouver un accompagnement local pour leur projet, que les associations culturelles pourraient assurer en étant référencées pour ce rôle.

Un troisième volet « participation à la vie culturelle » serait donc à créer pour développer aussi bien le bénévolat que la participation, en prévoyant une interconnexion entre la plateforme Jevexaider.fr et la plateforme du Pass.

Ce troisième volet du Pass Culture, spécifiquement dédié au bénévolat culturel et à l'accompagnement des projets culturels des jeunes serait distinct mais complémentaire de la part individuelle (gérée par la plateforme du pass) et de la part collective (gérée via la plateforme Adage), et serait porté par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports / DJEPVA avec Jeveuxaider.fr. Cette proposition vise à valoriser le bénévolat culturel et à soutenir la participation des jeunes à travers le Pass Culture, tout en impliquant dans le dispositif le ministère en charge de la jeunesse, absent jusque-là de la stratégie du pass.

Développer et soutenir les pratiques volontaires, individuelles et collectives, dans le cadre de la part individuelle

La COFAC préconise de faciliter l'accès à des pratiques culturelles individuelles et collectives d'éducation populaire dans un cadre de loisir et de pratique en amateur. Un travail sur cet axe est en cours entre le pass Culture et les fédérations d'éducation populaire signataires de la charte Education Populaire Culture. Y associer également la COFAC permettrait d'étendre le cadre de cette négociation au périmètre des autres fédérations d'associations culturelles. En pratique, il s'agirait de réserver une partie du budget allouée à la part individuelle du pass Culture à des activités collectives, régulières ou non, de type stages, ateliers, chœurs, chantiers de bénévoles...

Pour une part collective renforcée et ouverte à l'articulation avec les actions périscolaires.

Le pass Culture combine aujourd'hui deux dispositifs différents dans leurs objectifs et leur mise en œuvre, y compris technique : la part individuelle en tant que chéquier numérique pour des consommations et des activités individuelles et collectives hors temps scolaire ; la part collective pour soutenir des projets et des actions collectives en temps scolaire. La COFAC estime que la part collective répond à des besoins réels, comme le prouve la rapidité avec laquelle les établissements et les équipes pédagogiques s'en sont emparées pour monter des projets. Son rôle, devenu très vite déterminant pour la mise en œuvre de l'EAC, doit être renforcé.

Dans cette organisation entre usage individuel et activités scolaires, les activités culturelles périscolaires représentent un chaînon manquant entre le temps de la sensibilisation de tous les jeunes dans le cadre scolaire et le temps du choix personnel de poursuivre une activité culturelle, temps pour lequel les associations culturelles sont qualifiées et disponibles. Il serait nécessaire que les enseignants et les établissements puissent recourir à ces acteurs associatifs, aussi bien pour les actions en temps scolaire que pour leur articulation avec le temps périscolaire.

Ainsi, le pass Culture prendrait en compte la sensibilisation des jeunes aux activités volontaires, pratiquées en amateur et aux différentes formes de participation à la vie artistique et culturelle, dans un esprit de démocratie culturelle aussi bien que de démocratisation culturelle.

Pour une gouvernance partagée du pass Culture

Afin de mettre en œuvre les évolutions suscitées, la COFAC affirme la nécessité de faire une place aux associations culturelles au sein de la gouvernance du pass Culture. Un comité stratégique élargi aux fédérations d'associations culturelles permettrait à ces dernières d'être partie-prenantes des orientations et des évolutions du pass Culture, aux côtés de l'État, des collectivités et des institutions culturelles.

Document validé le 27-10-2025

COFAC 2 rue Oberkampf - 75011 PARIS

www.cofac.asso.fr - cofac.coordination@cofac.asso.fr

Tél. 01 43 55 60 63



COFAC

Coordination des fédérations et associations de culture et de communication

Refonder l'organisation territoriale des politiques culturelles¹

Les associations culturelles jouent un rôle essentiel dans l'accès à la culture, l'animation des territoires, la cohésion sociale et l'exercice des droits culturels. Présentes dans tous les territoires, elles constituent souvent la seule offre culturelle régulière, notamment dans les zones rurales, et contribuent fortement à la démocratisation culturelle et à la participation citoyenne. Pourtant, l'écosystème culturel est fragilisé : baisse et décroisement des financements publics, complexification des responsabilités territoriales, mutation du bénévolat, dilution des espaces de coopération. La COFAC propose une refondation du modèle de décentralisation culturelle autour de trois piliers : gouvernance, compétences et financements.

1. RENFORCER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DES POLITIQUES CULTURELLES

1.1 Moderniser la coopération publique

- La COFAC recommande une réorganisation profonde de la coopération entre État, collectivités et société civile. Cela passe par :
- une cartographie régionale des acteurs culturels, incluant les associations non employeuses ;
- la clarification et la relance d'instances de concertation (CLTC, CTAP, COREPS...), avec un rôle stratégique renforcé ;
- la structuration des relations multilatérales entre niveaux de collectivités afin d'éviter redondances et zones grises ;

¹ Retrouvez notre contribution dans son intégralité : <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/12/COFAC-pour-des-Territoires-de-Culture-refonder-lor-organisation-territoriale-des-politiques-culturelles-nov25.pdf>

- une continuité territoriale de l'action culturelle, notamment là où les ressources sont faibles ;
- des conventions culturelles territoriales transparentes, planifiées, avec co-évaluation publique.

1.2 Clarifier les rôles pour éviter concurrence et confusion

Un brouillage croissant entre opérateurs publics, collectivités et associations menace l'équilibre du modèle culturel :

- collectivités devenant opératrices de projets culturels au détriment du tissu associatif ;
- établissements publics se substituant à des initiatives citoyennes ;
- mise en concurrence des associations entre elles ou avec le secteur marchand via des appels à projets inadaptés.

La COFAC appelle à protéger l'initiative associative, éviter sa « servicialisation » et garantir la complémentarité entre acteurs, afin de restaurer la confiance et la coopération.

1.3 Moderniser les outils contractuels

Les conventions doivent devenir de véritables cadres de dialogue civil, ce qui implique :

- lisibilité des conventions pluriannuelles ;
- limitation des appels à projets technicisés au profit d'AMI plus accessibles ;
- intégration systématique des droits culturels dans les dispositifs contractuels.

1.4 Intégrer pleinement les citoyens et associations

Les associations culturelles doivent être parties prenantes de la gouvernance, grâce à :

- leur connaissance quotidienne des besoins des habitants ;
- leur rôle de médiation entre institutions et citoyens ;
- leur capacité d'identifier initiatives locales et dynamiques collectives.

Elles doivent être intégrées dans les espaces de concertation, y compris au sein des conseils d'administration des structures labellisées. Les fédérations et centres de

ressources doivent également contribuer aux démarches de coconstruction.

1.5 Protéger la liberté de création et l'autonomie des institutions

L'État et les collectivités doivent garantir :

- la liberté de création et la protection contre toute pression extérieure ;
- l'indépendance des directions d'institutions ;
- la transparence des procédures de nomination et de labellisation.

1.6 Renforcer le rôle territorial des DRAC

Les DRAC doivent être confirmées dans leur rôle d'actrices clés de l'équité territoriale : veille, concertation, mise en réseau, orientation, soutien aux zones peu dotées.

2. REDÉFINIR LES COMPÉTENCES CULTURELLES DES COLLECTIVITÉS

2.1 Rendre opérant le principe de « responsabilité partagée »

Inscrit dans la loi mais rarement appliqué, ce principe doit devenir effectif grâce à :

- une définition précise des responsabilités de chaque niveau de collectivité ;
- une cohérence des interventions par secteur culturel (patrimoine, lecture, pratiques amateurs...);
- des schémas territoriaux culturels co-élaborés entre État, collectivités et société civile ;
- un suivi régionalisé pour éviter ruptures de financement et chevauchements.

2.2 Désigner des chefs de file sans instaurer un « guichet unique »

Certains niveaux doivent être identifiés comme coordonnateurs, notamment pour :

- les filières culturelles ;
- l'enseignement artistique ;
- les équipements de proximité ;
- l'EAC, le spectacle vivant, la lecture publique.

[COFAC]

La COFAC insiste néanmoins : aucun échelon ne doit se substituer aux autres ou concentrer les financements. Les DRAC doivent garantir équité territoriale et prise en compte des droits culturels.

2.3 Envisager de nouvelles compétences transversales obligatoires

Pour sécuriser les droits culturels :

- prise en compte obligatoire des droits culturels ;
- accès garanti aux lieux de pratique pour les amateurs ;
- participation des acteurs associatifs à toutes les concertations territoriales.

3. RÉFORMER LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE

3.1 Réévaluer répartition et évolution des financements

Il s'agit de :

- équilibrer les financements entre niveaux de collectivités ;
- généraliser la pluriannualité (CPO chiffrées) ;

- soutenir le fonctionnement, pas seulement l'investissement ;
- garantir une équité entre territoires (urbain, rural, QPV, outre-mer).

3.2 Renforcer la solidarité financière

La COFAC propose :

- la création de conférences des financeurs pour coordonner les choix budgétaires ;
- la relance des financements croisés État-collectivités ;
- une péréquation territoriale renforcée ;
- la protection des financements destinés aux associations non employeuses.

3.3 Moderniser les modalités d'aides

Priorités :

- simplification des dossiers ;
- unification des plateformes de dépôt ; meilleure accessibilité aux fonds européens (FSE) ;
- cadre clarifié pour le mécénat et les partenariats ;
- stabilisation des dispositifs interministériels mobilisables pour la culture.

118 | 119

3.4 Explorer des alternatives structurantes

La COFAC soutient :

- un Fonds national de péréquation culturelle financé par les plateformes numériques ;
- le développement des financements intersectoriels (santé, social, éducation, justice, environnement) lorsque l'action culturelle y contribue ;
- une réflexion sur la fiscalité locale.

CONCLUSION

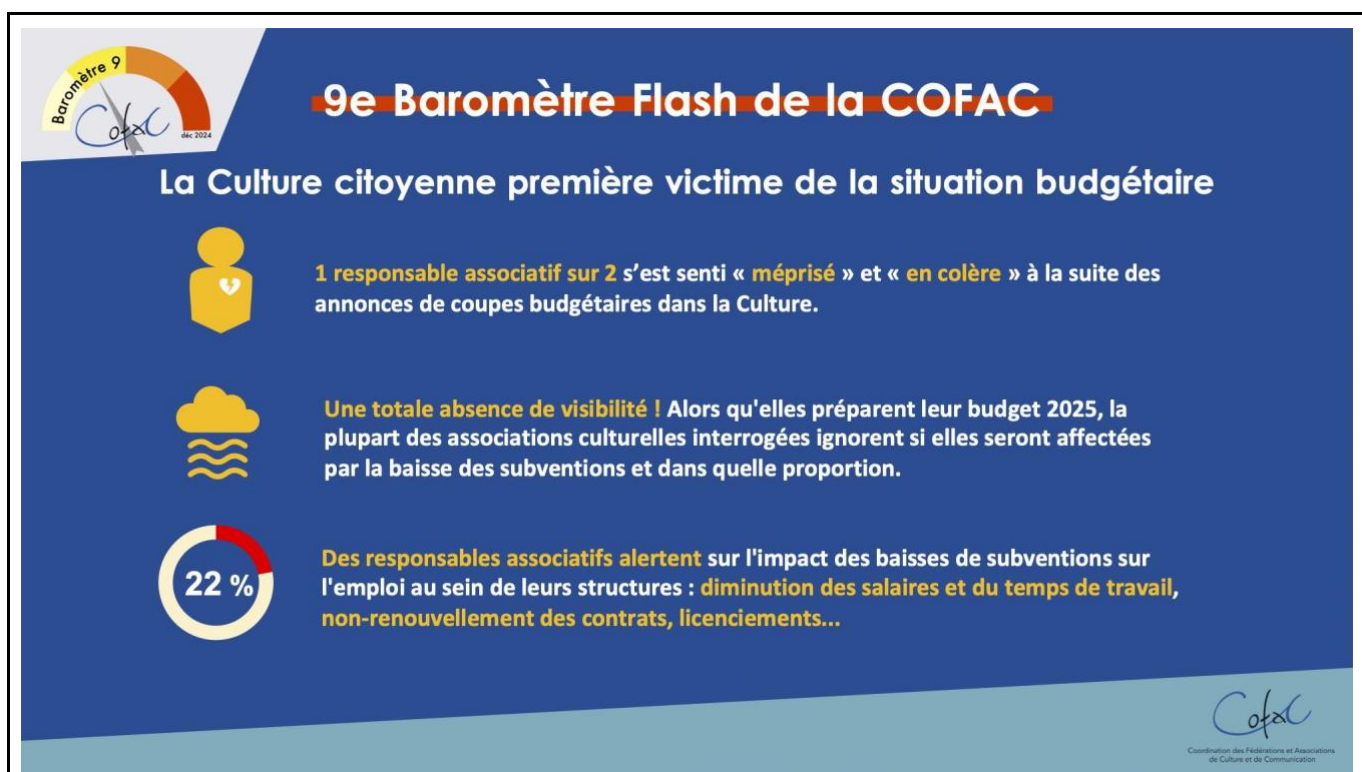
La COFAC appelle à une nouvelle étape de la décentralisation culturelle fondée sur la

confiance, la coconstruction, la reconnaissance de l'autonomie associative, des financements pérennes, un accompagnement renforcé du bénévolat, la prise en compte des droits culturels comme principe structurant.

Cette refondation est indispensable pour garantir que la culture demeure un espace partagé, vivant et accessible à toutes et tous, et pour assurer la vitalité démocratique des territoires. Les associations culturelles, par leur présence quotidienne au plus près des citoyennes et des citoyens, leur expertise et leur engagement citoyen, doivent y occuper une place centrale.

<https://cofac.asso.fr/>

Découvrir la note complète : <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/12/COFAC-pour-des-Territoires-de-Culture-refonder-lorganisation-territoriale-des-politiques-culturelles-nov25.pdf>



9e Baromètre Flash de la COFAC

La transmission de notre patrimoine culturel et les pratiques artistiques en amateur sont gravement touchées par les difficultés économiques et les coupes dans les budgets publics.

Ce 9e Baromètre Flash de la COFAC met en évidence les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les associations culturelles en France. Hausse des coûts de fonctionnement, précarité croissante des familles et diminution des subventions publiques engendrent une instabilité structurelle qui impacte non seulement les actions culturelles, mais surtout l'emploi dans ce secteur. On s'attend à un plan social massif mais à bas bruit, car réparti partout sur le territoire. Or les associations culturelles emploient 200 000 personnes et 100 000 en CDDU.

La fatigue massive et la colère des bénévoles face à l'incompréhension voire le déni des conséquences des décisions récentes, et le sentiment de non-reconnaissance, y compris dans la sphère territoriale, ne font que croître. S'ils n'entendent pas forcément cesser leur engagement, beaucoup signalent cependant des difficultés croissantes à recruter des bénévoles et à maintenir des projets d'intérêt général, mettant en péril la diversité de l'offre culturelle et son accessibilité ainsi que la transmission du patrimoine matériel et immatériel. Les écoles de musique ou de cirque, notamment, parce qu'elles sont fortement employeuses, sont particulièrement touchées.

Malgré ces défis, la résilience du secteur associatif culturel demeure forte car les associations ont depuis longtemps fait évoluer leur modèle économique bien que ces efforts ne suffisent pas toujours à compenser les pertes subies. D'autre part, les tâches de réseau sont souvent particulièrement touchées par les coupes budgétaires, alors qu'elles auront de très nombreuses associations en difficulté à accompagner, tant dans la poursuite de leur activité que dans l'évolution de leurs modèles économiques.

Enfin, et sans méconnaître la situation du budget et ses conséquences sur les finances publiques locales, ce baromètre reflète un sentiment partagé d'incompréhension et d'injustice face à la réduction des moyens accordés à la culture, perçue comme une variable d'ajustement budgétaire plutôt qu'un levier essentiel pour la cohésion sociale et l'éducation populaire. Il devient donc urgent de renforcer le soutien aux associations culturelles, afin de préserver leur rôle fondamental dans la transmission du patrimoine, l'accès à la culture pour tous et le dynamisme artistique de nos territoires.

COFAC
Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication



10e Baromètre Flash de la COFAC

Entre difficultés croissantes et coopérations renforcées



Dans **1 association non-employeuse sur 2**, les bénévoles n'ont pas accès à de la formation, alors qu'ils sont seuls à en assurer la gestion.



1 association culturelle sur 2 peine à recruter des responsables bénévoles, et notamment pour la présidence et la trésorerie.



les coopérations se multiplient avec les institutions culturelles, les établissements scolaires et les autres associations, traduisant à la fois les grandes difficultés économiques de tout le secteur, une confiance de leurs partenaires et une reconnaissance renforcée de leur rôle dans la cohésion sociale.



10e Baromètre Flash de la COFAC

Alors que les associations culturelles font face à des difficultés croissantes, la réduction des budgets publics fragilise encore un secteur déjà sous tension. Les problèmes de gouvernance se confirment : plus de la moitié des structures employeuses peinent à renouveler leurs instances, notamment les postes de Président et de Trésorier.

Contrairement aux idées reçues, les associations ont déjà largement fait évoluer leur modèle économique. Elles sont peu nombreuses parmi les non-employeuses à solliciter des subventions publiques au vu de la complexité des dossiers et des moyens insuffisants consacrés à la Culture. Beaucoup privilégient la recherche d'un équilibre autonome, souvent au prix d'un engagement bénévole renforcé et d'une grande inventivité dans la mobilisation des ressources. Face à la baisse de leurs financements, un tiers a toutefois dû augmenter ses tarifs ou cotisations, au risque d'exclure les publics les plus précaires.

Dans ce contexte, nécessité faisant loi, les associations s'adaptent et sont créatives. Elles réinventent leurs actions et multiplient les coopérations : les partenariats avec les institutions culturelles, les établissements scolaires et les autres associations font un véritable bond, traduisant à la fois les grandes difficultés économiques de tout le secteur, une confiance de leurs partenaires et une reconnaissance renforcée de leur rôle dans la cohésion sociale.

La vitalité du tissu associatif demeure visible sur le terrain, et de nombreuses collectivités locales, conscientes de son impact, choisissent de maintenir, voire de renforcer, leur soutien malgré leurs propres contraintes.

Mais cette dynamique ne doit pas masquer la fragilité structurelle du secteur : la formation des bénévoles demeure également un enjeu majeur, en particulier dans les associations non-employeuses, où l'accès à des dispositifs de formation ou d'accompagnement reste encore trop limité ou méconnu. Le maintien de l'emploi culturel et du bénévolat dépend toujours d'un appui des pouvoirs publics clair et durable. Renforcer ce soutien, c'est investir dans la résilience du tissu associatif, dans la diversité culturelle partout sur le territoire et dans notre capacité collective à nous construire en société.



PARTENAIRES ET SOUTIENS

La COFAC est soutenue financièrement par :



La COFAC copilote avec OPALE et l'UFISC la mission du CRDLA CULTURE :



AVEC LE SOUTIEN DE



Partenaires :



La COFAC adhère à :





MUSIQUE



DANSE



THÉÂTRE



CIRQUE



PATRIMOINE



MUSÉES



CINÉMA



RADIO &
AUDIOVISUEL



FESTIVALS &
FESTIVITÉS



LECTURE,
PHILOSOPHIE...

ÊTRE ACTEUR DE LA CULTURE



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr